

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_007\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adoption du procès verbal**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil. Par ailleurs, deux conseils municipaux successifs ont eu lieu au cours du mois de septembre 2024.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1 et 2.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte les procès verbaux

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Cha 

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024
Date de reception de l'AR: 06/11/2024
034-213402001-DE_007_2024-DE
AGEDI

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_008\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Grand Orb a récemment octroyé à tous les membres un téléphone satellite qui permet de rester en communication même en l'absence de réseau. Ces téléphones sont équipées d'une ligne téléphonique dédiée. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier le Plan Communal de Sauvegarde afin d'y inscrire ce nouvel équipement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à actualiser le Plan Communal de Sauvegarde

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_008\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_009\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Convention "SDIS"**

Monsieur le Maire rappelle que le Service Départemental d'Incendie et de Secours met à disposition des communes une plateforme numérique qui recense et informe sur la disponibilité des poteaux incendie et autres sources d'approvisionnement en cas d'incendie.

La commune est tenu d'y renseigner toute information pertinente relative à l'état et la disponibilité des points d'approvisionnement.

A ces fins, le Service Départemental d'Incendie et de Secours propose une convention afin d'encadrer l'accès et l'utilisation de la plateforme "Open DECI", anciennement "Hydraulic".

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la convention proposée en annexe 3 et d'accorder l'accès au secrétaire de mairie, au premier adjoint et à lui même.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de reception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_009\_2024-DE  
A G E D I



Autorise Monsieur le Maire à conclure la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et y désigner les bénéficiaires d'accès mentionnés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_009\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_010\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Convention "CAUE"**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis les maisons "Villemagne" et "Picques" dans le cadre de l'héritage Villemagne en vue de leur possible réhabilitation.

Le conseil municipal avait fait savoir sa volonté de mobiliser les services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault afin de réaliser un avant projet et des métrages à titre gratuit.

L'organisme propose à la commune une convention de mission d'accompagnement en ce sens présentée en annexe 4.

La finalité de l'action est une meilleure connaissance du bâti et son état, une estimation du coût d'une réhabilitation totale ou partielle de l'ensemble et une estimation des recettes qui pourraient découler d'une exploitation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation de la convention.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024

Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_010\_2024-DE

A G E D I

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le CAUE de l'Hérault

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_010\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_011\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Acquisition "6 le redalet"**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est préalablement positionné en faveur d'une acquisition de la maison sise 6 le redalet, Pézènes les Mines en vue de lutter contre les logements vacants et la desertification du bourg tout en permettant un investissement.

La maison en question appartient en propre à Monsieur Luc SEBBANE et est cadastrée sur la parcelle AB 72 lots 10 et 11.

Le conseil départemental de l'Hérault n'a pas souhaité exercer son droit de préemption et les diagnostics d'amiante, de termites et de plomb ont été réalisés au frais du vendeur.

La maison de 24 mètre carrés et proposée au prix de 30.000,00 € déduits des frais de diagnostics.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acheter le bien.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024

Date de reception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_011\_2024-DE

A G E D I

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à acquérir le bien et signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_011\_2024-DE  
A G E D I



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_012\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Ossuaire**

Monsieur le Maire rappelle que les articles L 2223-4 et R 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les communes doivent disposer d'un ossuaire communal afin de recevoir les restes des personnes inhumées lors d'exhumations.

La commune n'en étant pas équipée, Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un ossuaire au cimetière de La Braunhe.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 3.200,00 € hors taxes

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'établir un ossuaire communal.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_012\_2024-DE  
A G E D I

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à établir un ossuaire communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024

Date de reception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_012\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_013\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Recherche de financements 'Acquisition parcelle AB72 lots 10 et 11'**

Monsieur le Maire rappelle que la commune projette d'acheter la maison sise au 6 le Redalet, Pézènes les Mines

Par ailleurs, la communauté de communes Grand Orb propose un accompagnement financier au titre du fonds de concours "solidarité" à concurrence de 40.000 € jusqu'en 2026 dans la limite de 50% de l'autofinancement. La commune dispose d'un reliquat de 14.000,00 € environ.

En l'absence de besoin de financement sur les projets 2025 et afin de mobiliser les crédits disponibles, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter un accompagnement financier auprès de la communauté de communes Grand Orb dans les conditions décrites ci-dessus.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_013\_2024-DE  
A G E D I

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Grand Orb, financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de reception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_013\_2024-DE  
A G E D I



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_014\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Recherche de financements 'Ossuaire'**

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage l'acquisition d'un ossuaire.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation de solliciter les partenaires susceptibles de subventionner la réalisation de ce dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Grand Orb, et tout autre financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Ch

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_014\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
 Département : HERAULT  
 Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_015BIS\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Décision Modificative n°1 - 35500**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux instructions budgétaires et comptables M57 qui régissent l'élaboration du budget, il est possible en cours d'année de modifier le budget initial adopté.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, les crédits alloués aux amortissements de l'inventaire s'avèrent insuffisants. Le comptable public a formulé une proposition de modification du budget afin de corriger la situation.

Cette dernière peut se résumer ainsi:

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
6811 - Dotation aux amortissements (...)	+ 504.29 €	
7588 - Produits divers de gestion courante		+ 504.29 €
Section d'investissement		
2158 - Installations, matériel et outillage techni.	+ 490.29 €	
28158 - Amortissements installations, matériel		+ 117.10 €
28156 - Amortissements matériel spécifique		58 €

Date de transmission de l'acte: 18/11/2024  
 Date de réception de l'AR: 18/11/2024

034-213402001-DE\_015BIS\_2024-DE  
 A G E D I

2813 - Amortissement constructions		+ 52.61 €
------------------------------------	--	-----------

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget "Eau & assainissement"

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/11/2024  
Date de reception de l'AR: 18/11/2024

034-213402001-DE\_015BIS\_2024-DE  
A G E D I



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_016BIS\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Budget Supplémentaire 35500**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence "Eau & assainissement" devrait être transférée à la communauté de communes Grand Orb à compter du 1er janvier 2026 et qu'il convient de modifier la période de facturation en fin d'année afin de percevoir les recettes du second semestre 2025.

Pour préparer au mieux cette transition et éviter une facturation trop conséquent en 2025, il est proposé de procéder à une facturation intermédiaire en fin d'année 2024 englobant un semestre d'abonnement et la consommation sur les 5 mois de juillet à novembre.

Par ailleurs, des subventions non inscrites au budget primitif ont été notifiées.

Ces modifications donnent lieu à un budget supplémentaire, non prévu initialement dont les crédits peuvent venir financer les dernières réparations.

Ce budget peut se résumer ainsi:

	Dépenses (F)	Recettes (F)
7011 - Eau		+ 8.000,00 €
7064 - Location de compteurs		€

Date de transmission de l'acte: 14/11/2024

Date de réception de l'AR: 14/11/2024

034-213402001-DE\_016BIS\_2024-DE  
A G E D I



7068 - Autres prestations (assainissement)		+ 1.000,00 €
747 - Subvention (...) des collectivités territoriales		+ 5.788,20 €
748 - Autres subventions d'exploitation		+ 7.920,00 €
61523 - Entretien, réparations réseaux	+ 26.208,20 €	

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget "Eau & Assainissement"

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 14/11/2024  
Date de réception de l'AR: 14/11/2024

034-213402001-DE\_016BIS\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_017\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Recherche de financements 'Système de décharge forage des Montades'**

Monsieur le Maire rappelle que le forage des Montades est actuellement hors service.

Compte tenu des caractéristiques techniques de l'ouvrage, Hérault Ingénierie nous informe que cette action nécessite des moyens conséquents et que la prestation devrait avoisiner les 15.000,00 €. Hérault Ingénierie a par ailleurs été mandaté afin de trouver des prestataires en capacité de répondre à ce besoin. Un devis plus affiné est a été reçu pour 9.900,00 € HT

Monsieur le Maire rappelle également que l'agence de l'eau peut accompagner financièrement ces dépenses et sollicite du conseil l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et de tout autre organisme susceptible de participer financièrement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_017\_2024-DE  
A G E D I

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'agence de l'eau, et tout financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de reception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_017\_2024-DE  
A G E D I



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_018\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Convention 'Hérault Energie'**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'énergie,  
**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants  
**Vu** la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

**Considérant** que la commune de Pézènes les Mines a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant** que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

**Considérant** que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant** que le groupement est constitué pour une durée indéterminée

**Considérant** que pour satisfaire ses besoins sur des bases

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_018\_2024-DE  
A G E D I



passé des marchés ou des accords-cadres,

**Considérant** que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

**Considérant** que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Pézènes les Mines au regard de ses besoins propres,

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de participer au groupement de commande.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

**PREND ACTE** de la dissolution du précédent groupement de commande,

**VALIDE L'ADHÉSION** de la commune de Pézènes les Mines au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

**AUTORISE** Monsieur Madame le Maire :

- à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de Pézènes les Mines,

**AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Pézènes les Mines,

**APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,

**S'ENGAGE**

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Pézènes les Mines est partie prenante
- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Pézènes les Mines est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Cha

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024
Date de réception de l'AR: 06/11/2024
034-213402001-DE_018_2024-DE
AGEDI

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 05 novembre 2024

Délibération N° DE\_019\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 18/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Claude JEANJEAN

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande d'admission en non-valeur 'Eau & Assainissement'**

Monsieur le Maire rappelle que le comptable public du SGC Ouest Hérault est en capacité d'engager toute procédure afin d'obtenir le recouvrement de créances dues à la commune par des tiers de toutes natures. Dans certains cas, le recouvrement est impossible et après avoir épuisé tous les recours possibles, le comptable informe l'ordonnateur de la situation.

Le SGC Ouest Hérault nous informe que plusieurs montants sont non réglés à ce jour pour un montant total de 160,08 €. Le détail est disponible en annexe 6.

Monsieur le Maire, au nom du comptable public, demande l'autorisation au conseil municipal d'admettre cette somme en non-valeur de produits irrécouvrables.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de réception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_019\_2024-DE  
A G E D I

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise l'admission de cette somme en non-valeur de produits irrécouvrables.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/11/2024  
Date de reception de l'AR: 06/11/2024

034-213402001-DE\_019\_2024-DE  
A G E D I